



**Comité de Tarn-et-Garonne**

**Fédération Française de Pétanque  
et Jeu Provençal**

# Annexe 2026

## Championnat Départemental Des Clubs de Jeu Provençal

Mise à jour du 7 mai 2026

## Préambule :

**Le règlement du CNC de Jeu Provençal de la FFPJP est le document de référence.**

L'annexe 2026 du règlement du CDC de Jeu Provençal précise les modalités de fonctionnement de cette compétition.

Cette annexe détaille les montées et descentes pour 2026.

Un additif à cette annexe précisera à l'issue de ces compétitions, les clubs qui sont qualifiés pour les phases finales, ceux qui monteront et ceux qui descendront par division.

## Article 1 :

Le CDC de jeu provençal départemental est organisé sur la base d'une formule **où les rencontres doivent se jouer sur trois jours, (vendredi, samedi ou dimanche)** pour l'organisation des rencontres (voir calendrier), l'horaire étant libre.

Le dimanche à 14 heures sera l'horaire et la date butoir en cas de désaccord entre les clubs. Le comité de pilotage se réserve le droit, si besoin, de modifier le jour et l'horaire d'une ou plusieurs rencontres.

## Article 2 :

- Le comité ne désignera pas d'arbitre pour les rencontres de phase de poule.
- Le club recevant la rencontre devra faire compléter et signer la feuille de match au responsable de chaque équipe. Il devra également retourner cette même feuille de match dans les 48 heures suivant la rencontre au comité.
- Il incombe au club recevant de composer le jury.
- Les feuilles de match seront mises en ligne par la commission compétition.
- La commission compétition établira le classement, qui sera consultable en ligne sur le site du comité.
- La tenue club est obligatoire comme elle a été définie lors de la dernière réunion du 4 octobre 2024. Haut absolument identique quel que soit le vêtement que porte le joueur, et le bas homogène sportif.

## Article 3 :

La commission compétition définira le nombre de division et de poule en fonction du nombre d'équipes inscrites. En 2026, les équipes sont réparties au niveau départemental sur deux divisions.

En 1<sup>er</sup> division se composera de 24 équipes soit 4 poules de 6 équipes.

En 2<sup>ème</sup> division se composera de 16 équipes soit 2 poules de 5 et 1 poule de 6 équipes.

## Article 4 :

Modification des points pour les matchs

- **Match gagné 5 points**
- **Match nul 2 points**
- **Match perdu 0 point**
- **Forfait - 1 point**
- **Point de bonus offensif pour match gagné avec un score de 20 et au-dessus.**
- **Point de bonus défensif pour match perdu avec 10 points.**
- **Trois points de bonus supplémentaires sera octroyer à l'équipe qui aura gagné toutes ces rencontres de poule.**

## Article 5 : Composition du jury

- Le Président organisateur (président du jury, à défaut l'arbitre principal pour les phases finales).
- L'arbitre principal de la compétition (pour les phases finales)
- Le capitaine de chaque équipe du groupe moins les concernés par l'affaire au moment de la réunion (ceux-ci ne peuvent être entendu que comme témoins)

## Article 6 : Déroulement des phases finales

➤ **En division 1 :**

✚ **Pour la saison 2026 la 1<sup>ère</sup> division se composera de 24 équipes.**

✚ Les deux premiers de chaque poule accèdent aux 1/4 de finales.

✚ **Tirage des 1/4 de finales :**

- **Match 1 :** 1<sup>er</sup> de la poule 1 contre 2<sup>ème</sup> de la poule 4
- **Match 2 :** 1<sup>er</sup> de la poule 2 contre 2<sup>ème</sup> de la poule 3
- **Match 3 :** 1<sup>er</sup> de la poule 3 contre 2<sup>ème</sup> de la poule 2
- **Match 4 :** 1<sup>er</sup> de la poule 4 contre 2<sup>ème</sup> de la poule 1

✚ **Tirage des 1/2 finales :**

- Match 1 contre match 3
- Match 2 contre match 4

✚ Le vainqueur de la finale accèdera au CRC jeu provençal 2027 et sera champion départemental 2026

✚ Pour les descentes, elles sont établies en fonction des équipes qui seront descendues de CRC.

➤ **En division 2 :**

✚ **Pour la saison 2026, la 2<sup>ème</sup> division se composera de 16 équipes.**

✚ Les deux premiers de chaque poule ainsi que les deux meilleurs 3<sup>èmes</sup> accéderont au 1/4 de finale.

✚ **Tirage des 1/4 de finales :**

- **Match 1 :** 1<sup>er</sup> de la poule 1 contre 2<sup>ème</sup> meilleur troisième
- **Match 2 :** 1<sup>er</sup> de la poule 2 contre 1<sup>er</sup> meilleur troisième
- **Match 3 :** 1<sup>er</sup> de la poule 3 contre 2<sup>ème</sup> de la poule 1
- **Match 4 :** 2<sup>ème</sup> de la poule 2 contre 2<sup>ème</sup> de la poule 3

✚ Les vainqueurs des 1/2 finales montent en 1<sup>ère</sup> division

✚ **Tirage des 1/2 finales :**

- Match 1 contre match 2
- Match 3 contre match 4

✚ Les vainqueurs des 1/2 finales jouent le titre de champion départemental.

✚ **Article 7 :**

Les feuilles de match seront numérisées, et seront mises en ligne sur le site du comité, ainsi que les résultats des phases de poule et des phases finales.

## Article 8 :

Article 22 du règlement intérieur : amendes pour forfaits

Montant des amendes pour les forfaits :

- Amende de **100€** pour un match.
- Amende de **200€** pour une journée à 2 matchs
- Amende de **300€** pour une journée à 3 matchs. L'abandon en cours de journée ou de match équivaut à un forfait équivalent avec application des amendes relatives.
- Amende de **400€** pour le forfait général avant le début de la compétition après la publication du tirage et du calendrier des rencontres.

Les amendes d'un premier forfait ne sont pas cumulables avec l'amende du forfait général.

Les mêmes montants que celui d'un forfait général en cours de compétition sont appliqués en cas de non-participation à une phase finale du championnat CDC avec application éventuelle de sanctions sportives.

## Article 9 :

Un fichier de suivi des feuilles de match des CDC a été présenté le 14 octobre 2024 aux clubs.

La commission des compétitions a mis en place un fichier Excel pour le suivi des feuilles de match afin que les règles éditées par la **FFPJP** soient respectées par toutes les équipes. Ce fichier est consultable sur le site du comité dans la barre horizontale en haut de la page d'accueil.

Il a été décidé par les clubs lors de la réunion du 14 octobre 2024 en application du règlement **CNC 2023** de la **FFPJP** (article 15 et 16) un barème de sanction pour l'ensemble des CDC.

Toutes les équipes qui joueront avec des joueurs dit « brulés » auront match perdu à zéro point sans pénalité financière la première fois.

En cas de récidive du même club quel que soit l'équipe qui est concernée il y aura en plus une sanction financière de la moitié du forfait soit **50€** par match.

L'application est effective à partir du 16 octobre 2024 lors de la mise à jour de cette annexe. Le règlement intérieur et toutes les annexes des 4 championnats des clubs dès lors seront modifiés.